

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT ALBAN DES VILLARDS
du 11 avril 2025 à 20h**

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 6
Absents : 5
Procuration : 1
Date de convocation : 7 avril 2025

Présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Michel DONDA, Jacqueline DUPENLOUP, Nicole ROCHE

Etaient absents :

Vincent DARVES-BLANC, Julie HENRY (excusée), Valérie LAUROT, Yannis NACEF (excusé), Jean-Luc PLUYAUD (procuration à Marc CLERIN)

Secrétaire de séance : Michel DONDA

1) Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 28-03-2025

Sans remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des votants.

2) Vote des taux d'imposition 2025

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes directes locales votés en 2024 et propose de les renouveler pour 2025 sans modifications.

Elle précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023 et que cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires ainsi que les locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Elle rappelle la délibération 2023-9-8-57-2 votée le 8 septembre 2023 instituant une majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : surtaxe de 10 % sur le montant payé découlant du taux de 0,42 % de taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 7 votants, fixe les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
TAXE FONCIERE (BATI)	350 000	47,91	167 925
TAXE FONCIERE (NON BATI)	3 200	4.2	134
TAXE HABITATION	225 500	0.42	947
MAJORATION DE TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE DUE AU TITRE DES LOGEMENTS MEUBLES. (MTHRS)		10	93

3) Vote des comptes de gestion de la Directrice des Finances Publiques

Le Conseil Municipal à l'unanimité des 7 votants

- approuve le compte de gestion 2024 de la Directrice des Finances Publiques pour le budget de la Chaufferie Bois.
- approuve le compte de gestion 2024 de la Directrice des Finances Publiques pour le budget du Commerce multiservices.
- approuve le compte de gestion 2024 de la Directrice des Finances Publiques pour le budget de la Commune.

4) Vote des comptes administratifs (Chaufferie – Commerce – Commune)

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 relatif au budget de la **Chaufferie au bois** qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT- exercice 2024	
DEPENSES	61 761,89 €
RECETTES	61 907,49 €
EXCEDENT D'EXECUTION	145,60 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de moins 1 880,23 €

INVESTISSEMENT- exercice 2024	
DEPENSES	19 219,10 €
RECETTES	38 443,72 €
EXCEDENT D'EXECUTION	19 224,62 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de : 268 891,16

- Madame la Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 relatif au budget du **Commerce** qui s'établit ainsi

FONCTIONNEMENT- exercice 2024	
DEPENSES	13 593,88 €
RECETTES	15 926 €
EXCEDENT D'EXECUTION	2332,12 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de : 1 973,68 €

INVESTISSEMENT- exercice 2024	
DEPENSES	2 112,54 €
RECETTES	11 998,85
EXCEDENT D'EXECUTION	9 886,31 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de 40 827,80 €

- Madame la Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 relatif au budget **Commune** qui s'établit ainsi

FONCTIONNEMENT- exercice 2024	
DEPENSES	524 568,26 €
RECETTES	958 193,60 €
EXCEDENT D'EXECUTION	433 625,34 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de 979 870,24 €

INVESTISSEMENT- exercice 2024	
DEPENSES	815 252,48 €
RECETTES	680 308,31 €
DEFICIT D'EXECUTION	134 944,17 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de 13 997,80 €

Les résultats des comptes de gestion et des comptes administratifs sont concordants pour chacun des budgets.

Madame la Maire quitte la salle et ne participe pas aux votes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des 6 votants (Madame la Maire ayant quitté la salle et ne participant pas aux votes) approuve les comptes administratifs 2024

- du budget de la chaufferie
- du budget du commerce multiservices
- du budget de la Commune.

5) Affectation des résultats (Chaufferie – Commerce – Commune)

CHAUFFERIE BOIS

Le résultat d'exploitation 2024 est négatif de 1 880,23 € qui seront reportés en dépenses d'exploitation 2025 (unanimité des 7 votants).

COMMERCE

Le résultat d'exploitation 2024 est positif de 1 973,68 € qui seront reportés en recettes d'exploitation 2025 (unanimité des 7 votants).

COMMUNE

Le résultat d'exploitation 2024 de 965 872,44 € sera ainsi reporté au budget 2025 (unanimité des 7 votants):

en exploitation au compte de recettes 02 pour 376 886,21 €

en investissement au compte de recettes 1068 pour 588 986,23 €

6) Subvention au CCAS

Le bureau du CCAS propose le maintien des activités d'animation qu'il conduit chaque année : voyage des habitants, repas ou colis de Noël des aînés, livres de Noël pour les enfants du berceau au collège. Il reconduit le principe d'une aide à l'achat de 3 stères de bois pour les personnes de plus de 80 ans ou titulaires d'une carte d'invalidité, habitant en permanence St Alban des Villards et ayant un poêle à bûches de bois (contre participation d'un quart du prix de la stère pour les personnes dotées) et souhaite offrir à chaque lycéen un bon d'achat dans un magasin de sport de leur choix.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des 7 votants le versement d'une subvention de 6 435,67 € au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Alban-des-Villards.

7) Vote des budgets primitifs (Chaufferie – Commerce – Commune)

- Madame la première Adjointe déléguée aux finances communales présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 relatif au budget de la **Chaufferie-Bois** qui s'établit ainsi

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	73 012,95 €
RECETTES	73 012,95 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	307 773,88 €
RECETTES	307 773,88 €

Madame l'Adjointe aux Finances détaille ce budget primitif, en précisant que le chargeur qui servira principalement au chargement des copeaux est inscrit au budget d'investissement de la chaufferie pour la somme de 6 409,46 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 7 votants approuve le budget primitif de la **Chaufferie-Bois** pour l'année 2025.

- Madame la première Adjointe déléguée aux finances communales présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 relatif au budget du **Commerce** qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	16 187.00 €
RECETTES	16 187.00 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	51 964,80 €
RECETTES	51 964,80 €

Madame l'Adjointe aux Finances détaille ce budget primitif, en précisant que le budget d'investissement pourra être utilisé si une rénovation du matériel de la cuisine de l'auberge est à prévoir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 7 votants approuve le budget primitif du **commerce multiservices** pour l'année 2025.

- Madame la première Adjointe déléguée aux finances communales présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 relatif au budget de la **Commune** qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	1 342 626,29 €
RECETTES	1 342 626,29 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 845 434,80 €
RECETTES	1 845 434,80 €

Madame l'Adjointe aux Finances détaille le budget primitif principal 2025 qui se compose :

- A) **de dépenses prévisionnelles de fonctionnement** qui servent à pourvoir aux besoins de la commune au quotidien, dont :
- **319 255 €** de charges à caractère général dont, pour les postes les plus importants :
 - 44 000 € pour la part de Saint-Alban sur les frais de fonctionnement de l'école intercommunale et transports scolaires
 - 41 000 € budgétisés pour les contrats de service (Cours de ski scolaire, assistance à renouvellement de la gestion de l'auberge communale... et 36 000 € pour le déneigement)
 - 35 500 € budgétisés pour les fournitures courantes (dont électricité, chauffage, nettoyage des locaux...)
 - 28 255 € budgétisés pour l'intervention de prestataires extérieurs (géomètre, Savoie Labo...)
 - 26 000 € budgétisés pour la voirie (dont celle de la forêt communale) : entretien courant des routes, talus, réseaux de voirie, caniveaux...
 - 23 000 € budgétisés pour l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement
 - 18 500 € d'assurances
 - 14 500 € pour l'entretien des bois et forêts
 - 15 500 € budgétisés pour l'entretien du matériel roulant et des bâtiments – contrats vérification extincteurs, installations électriques, installations diverses ...
 - 9 200 € d'impôts communaux...

Rentrent aussi dans ce chapitre « charges à caractère général » téléphonie, frais postaux, abonnements divers... et une réserve pour les imprévus.

Rentrent aussi dans ce chapitre téléphonie, frais postaux, entretien du matériel roulant, abonnements divers, et une réserve pour les imprévus

- **143 000 €** de charges de personnel (salaires et charges) avec deux agents à temps plein, un emploi saisonnier et une recherche de complément d'agent technico-administratif.
- **112 296,40 €** d'autres charges de gestion courante, dont :
 - 13 000 € budgétisés pour les indemnités et charges des élus
 - 9 100 € budgétisés pour le service incendie -SDIS –
 - 17 557 € budgétisés pour la contribution au SIVAV
 - 58 143,73 € budgétisés pour les subventions de fonctionnement (9 230,98 € commerce, 48 912,95 € chaufferie)
 - 6 435,67 € budgétisés pour le C.C.A.S
 - 3 500 € budgétisés pour les intérêts versés pour le remboursement des emprunts à St Colombran et Ste Marie, liés au versement de l'attribution de compensation (417 205 €) par la 4C
 - 1 100 € d'intérêt du dernier emprunt communal en cours
 - 5 000.00 € budgétisés pour les subventions aux organismes de droit privé (subventions aux associations)
 - 50 788 € dits « atténuation de produits » : reversement à l'agence de l'eau, à l'Etat pour la contribution au redressement des dépenses publiques, à un nouveau dispositif de lissage des ressources communales appelé DILICO,

B) **de recettes prévisionnelles de fonctionnement** dont :

- attribution de compensation versée par la 4C (417 205.00 €)
- excédents antérieurs 376 886,21 €
- impôts locaux (127 836 €)
- autres produits financiers (SEM « Forces du Bacheux » et « Forces du Merlet ») : 124 780 €
- dotations d'état : 63 602,28 €
- revenus des immeubles (loyers des appartements communaux, gîtes) : 40 000 €
- autres produits divers (34 620 € , dont location de la source du Pied des Voutes)
- ventes d'eau (14 000.00 €)

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent 1 342 626,29 €

C) **de dépenses prévisionnelles d'investissement** pour 1 845 434,80 € dont :

- 45 290 € € budgétisés en remboursement de dettes dont : le remboursement du capital des emprunts de la commune (12 700€), le capital des emprunts (ex CCVG) à rembourser à St Colombran et à Ste Marie de Cuines (30 800 €) liés au versement de l'attribution de compensation (417 205 €) par la 4C.
- 30 000 € budgétisés pour les immobilisations incorporelles comprenant les études PLU, Etudes des risques naturels...
- 1 763 244,80 € budgétisés pour les immobilisations corporelles dont : 1 392 000 € incluant les travaux TTC, la maîtrise d'œuvre, l'assurance dommages ouvrage... pour la réhabilitation du bâtiment café du Merlet, 74 500 € pour la voirie communale, 63 000 € pour l'achat du tracteur et de l'épareuse, 40 000 € pour la modernisation de l'éclairage public, 35 000 € pour les réseaux d'eau (incluant l'eau des fontaines...)

- D) **de recettes prévisionnelles d'investissement** pour 1 845 434,80 € €, dont :
- excédents de fonctionnement : 588 986,23 €
 - virement de la section de fonctionnement : 676 079,89 €
 - subventions d'investissement, comptées pour 50 % à 70 % des notifications : 325 635,00 €
 - FCTVA (fonds de compensation TVA) sur travaux de 2023, soit 47 404,52 €
 - excédent d'investissement 2024 de 13 997,80 €
 - emprunt 2025 de 164 524,36 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 7 votants approuve le budget primitif de la **Commune** pour l'année 2025 et valide l'autorisation pour le maire d'inscrire des mouvements de crédits entre chapitres de dépenses réelles (hors charges de personnels) dans la limite de 7,5 % de leur montant, en informant le conseil municipal dès la séance suivante.

8) Demande d'aide pour la valorisation de bois énergie en circuit court dans le cadre de chantier d'exploitation forestière

200 m3 de bois, sur 5 ha, seront sortis de l'exploitation des parcelles C et D de la forêt communale de Saint Alban des Villards relevant du Régime Forestier (entre les pistes de la Mollettaz et de l'Echaut). Le montant des travaux est estimé à 11 720 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des 7 votants, sollicite dans le cadre de l'action 5.3 « Améliorer l'autonomie énergétique des collectivités par des travaux sylvicoles en circuit-court » du CTS « Pays de Maurienne » une aide financière du Conseil départemental de Savoie une aide financière de 500 € par ha, soit un montant de 2 500 € pour 5 ha.

9) Subventions piste forestière du Truc – route du Monthyon

Jacqueline Dupenloup informe le Conseil Municipal que la commune a reçu 3 notifications de subventions pour la réhabilitation des points noirs sur les pistes du Tru et du Monthyon:

- Fonds Risques Erosions Exceptionnelles (notification du 27-09-2024), 14 100 €
- Contrat filière bois (notification du 28 mars 2025), 9992 €
- DSEC (arrêté préfectoral de décembre 2024, dotation de solidarité en faveur des collectivités touchées par des événements climatiques), 8775 €.

Ces subventions n'étant pas cumulables, le point sera fait avec les services sur celles qui doivent être abandonnées.

10) Questions diverses

La commune a reçu une demande de stage pour un élève de seconde en préparation d'un bac professionnel Gestion des Milieux Naturels et de la Faune. Il sera reçu, avec sa mère, le samedi 12 avril par Jacqueline Dupenloup, afin de valider la possibilité de sa présence dans la commune au mois de juillet 2025.

Fin de séance : 22h50

